

217C1669
FR0000124703-OP019-AS16

21 juillet 2017

- Résultat de l'offre publique d'achat simplifiée visant les titres de la société.
- Maintien de la suspension de la cotation des titres de la société.

CEGID GROUP

(Euronext Paris)

- 1- Natixis a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que, pendant la durée de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions et les bons d'acquisition d'actions remboursables (BAAR¹) de la société CEGID GROUP, soit du 6 au 20 juillet 2017 inclus, la société Claudius France a acquis sur le marché (i) 565 300 actions CEGID GROUP au prix unitaire de 86,25 €, (ii) 1 BAAR 1 au prix unitaire de 68,25 €, et (iii) 1 427 BAAR 2 au prix unitaire de 68,25 €.

A la clôture de l'offre publique d'achat simplifiée, la société Claudius Finance S.à r.l. détient directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société Claudius France qu'elle contrôle :

- 8 964 672 actions CEGID GROUP représentant autant de droits de vote, soit 97,09% du capital et au moins 96,74% des droits de vote de cette société², selon la répartition suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Claudius France SAS (détenue effective)	5 465 871	59,20	5 465 871	58,98
Claudius France SAS ³ (détenue par assimilation)	28 645	0,31	28 645	0,31
Sous-total Claudius France	5 494 516	59,51	5 494 516	59,29
Claudius Finance S.à r.l.	3 470 156	37,58	3 470 156	37,45
Total Claudius Finance	8 964 672	97,09	8 964 672	96,74

- (i) 7 436 BAAR 1 (soit la totalité des BAAR 1 en circulation), et (ii) 21 209 BAAR 2 (soit 99,76% des 21 259 BAAR 2 en circulation).

- 2- La suspension de la cotation des titres CEGID GROUP est maintenue jusqu'à nouvel avis.

¹ Il est rappelé qu'il existe (i) 7 436 « BAAR 1 » en circulation (parfois également dénommés « BAAR 2017 »), et (ii) 21 259 « BAAR 2 » en circulation (parfois également dénommés « BAAR 2018 ») (ensemble, les « BAAR » CEGID GROUP). Les BAAR 1 et les BAAR 2 peuvent être exercés, respectivement, jusqu'au 5 novembre 2017 (inclus) et jusqu'au 5 novembre 2018 (inclus). Chaque BAAR permet au porteur qui décide de l'exercer de recevoir une action existante CEGID GROUP moyennant le paiement d'un prix d'exercice de 18 €.

² Sur la base d'un capital composé de 9 233 057 actions représentant au plus 9 266 668 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ A savoir 7 436 et 21 209 actions correspondant respectivement aux 7 436 BAAR 1 et 21 209 BAAR 2, assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce.